Envoi au contrôle de légalité le : 5 juin 2023 Publication électronique le : 5 juin 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 15 MAI 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH

Étaient présents: M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS.

Excusé(s): M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Zohra OUAGUEF, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE FAMILLE

(N°2023-202)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » :

Vu la délibération n°2023-97 de la Commission Permanente en date du 20/03/2023 « Actions dans le cadre de la politique enfance famille » ;

 ${\bf Vu}$ le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 04/05/2023 :

Madame Blandine DRAIN, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1:

D'attribuer, à la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, une participation financière d'un montant de 1 952 euros, pour la réalisation du projet « Le pouvoir d'agir des parents », au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 2:

D'attribuer, au Centre Socioculturel Intercommunal Hucqueliers et environs, une participation financière d'un montant de 7 000 euros soit 2 500 euros pour la réalisation du projet « Môm'ents familles » ; 1 500 euros pour la réalisation du projet « Parents rela'x » et 3 000 euros pour la réalisation du projet « Collectif familles », au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 3:

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires mentionnés aux articles 1 et 2, les conventions correspondantes selon les modalités et conditions exposées au rapport et en annexe 1 à la présente délibération, dans les termes de la modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 20 mars 2023.

Article 4:

Les dépenses versées en application des articles 1 et 2 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code opération	Imputation budgétaire	Libellé opération	CP€	Dépense €
CO2-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	190 000,00 €	8 952,00 €

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ;

Non-inscrit) Contre : 0 voix

Abstention: 1 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 15 mai 2023

Pour le Président du Conseil départemental,

Le Directeur Général Adjoint,

Signé

Christian DERUY

Annexe 1

au rapport « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille » dans le cadre de la 2^{ème} commission – Solidarités Humaines du lundi 02 mai 2023

4 projets sont proposés :

Territoire du Montreuillois-Ternois

- Projet « Le pouvoir d'agir des parents » porté par le centre social d'Etaples-sur-Mer
- Projets portés par le Centre Socioculturel Intercommunal Hucqueliers et environs :
 - Môm'ents familles
 - Parents rela'x
 - Collectif familles

1. Projet « Le pouvoir d'agir des parents » porté par le centre social d'Etaples-sur-Mer

Présentation de l'action

L'équipe du centre social, gérée par la Caisse d'Allocations Familiales, a fait appel aux partenaires membres du collectif partenarial parentalité d'Etaples-sur-Mer afin d'élaborer le programme d'actions : la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Maison du Département Solidarité (MDS), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le service jeunesse, les structures médico-sociales et de prévention, l'Association Loisirs et Actions des Jeunes (ALAJ), l'Éducation Nationale (EN), le Relais Petite Enfance (RPE), la Coordinatrice parentalité du Montreuillois.

Cette action a pour objectifs de :

- développer l'estime et la confiance en soi du parent,
- soutenir les parents dans leur rôle éducatif,
- favoriser la communication intrafamiliale,
- valoriser et développer les compétences parentales.

L'action concernera les parents du territoire d'Etaples-sur-Mer.

Le projet se déclinera en 2 actions : "CréAction" et "Ensemble apprivoisons nos écrans".

L'action CréAction se composera de la manière suivante :

- une séance de présentation, par semestre, avec les 3 intervenants, en musique, expression corporelle et théâtre, pour les professionnels du territoire,
- une séance de découverte, par semestre, pour les familles,
- 8 sessions parents-enfants de 3 séances d'1h30, sur l'année, seront mises en place pour chaque intervenant.

L'action "Ensemble apprivoisons nos écrans" reposera sur 3 supports :

- le support théâtral : constitution d'un groupe de parents en atelier théâtre autour de la thématique des écrans pour ensuite proposer un théâtre forum,
- les ateliers de fabrication kit "bébé" pour les 0-4 ans et 4-10 ans: chaque kit se composera de jeux et d'activités adaptés à l'âge des enfants,
- un groupe d'échange autour du paramétrage contrôle parental proposé aux parents.

L'action se déroulera sur l'année 2023 dans différents lieux de la commune d'Etaples-sur-Mer.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 9 761 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF – REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) à hauteur de 7 809 euros.

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 1 952 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 952 euros.

2. Projets portés le Centre Socioculturel Intercommunal (CSCI) Hucqueliers et environs

Bilan général des actions réalisées en 2022

Les actions ont permis aux parents de se poser, de remettre en question leurs pratiques, dans un espace de bienveillance et de non-jugement.

Elles sont pour les familles des moments de découverte et de ressource où chacun peut se libérer et s'exprimer.

Ces actions collectives de prévention permettent de diminuer les situations conflictuelles et facilitent l'orientation et l'accompagnement des familles.

La dynamique partenariale autour du projet s'étoffe d'année en année.

2.1. « Môm'ents famille »

Bilan de l'action 2022 « Môm'ents avec papa maman »

Le Département en 2022 a accompagné ce projet à hauteur de 2 000 euros dans le cadre du Schéma de l'Enfance et de la Famille.

71 ateliers (poterie, cuisine, détente et bien-être bébé, socio-esthétique, bébé signe, sport en famille) ont été organisés et ont touché 89 familles différentes.

Les activités permettent de resserrer les liens familiaux.

Le CSCI propose la poursuite de cette action pour l'année 2023.

Présentation de l'action 2023

Il s'agit d'un ensemble d'ateliers enfants-parents répartis sur différents créneaux et reposant sur différents supports (activités manuelles, sportives, créatives, détente et bien être).

Ces ateliers ont pour but d'amener les parents à réfléchir sur leurs pratiques éducatives.

Cette opération est destinée aux familles.

Les activités seront encadrées par un intervenant et le référent familles ainsi que la puéricultrice PMI pour les activités destinées aux moins de trois ans.

Les parents seront régulièrement sollicités dans le choix des créneaux et des supports avec lesquels ils ont envie de travailler ainsi que dans l'élaboration des actions et l'animation des ateliers. Ils seront invités aux temps de travail, à l'instance de pilotage du projet parentalité et seront sollicités pour le bilan.

Les ateliers se dérouleront principalement au CSCI, sur toute l'année 2023.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel de l'action est de 22 250 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (17 710 euros) et l'intercommunalité (2 040 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 500 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

2.2 Projet « Parents rela'x »

Bilan de l'action 2022 « Temps d'échanges parents »

Le Département en 2022 a accompagné ce projet à hauteur de 1 500 euros dans le cadre du Schéma de l'Enfance et de la Famille.

12 ateliers ont été organisés et ont concerné 13 familles différentes.

Il existe une belle dynamique de groupe, les participants sont fidèles et les échanges faciles, riches et généreux.

Le CSCI propose la poursuite de cette action pour l'année 2023.

Présentation de l'action 2023

Ces ateliers sont réservés aux parents.

L'objectif principal est de favoriser les échanges de pratiques au sein du couple parental.

Ce sont les parents qui impulseront la mise en place des temps d'échanges et qui définiront les thématiques qu'ils souhaitent aborder.

Les ateliers seront animés par un intervenant, avec le soutien du référent familles et seront basés sur les questionnements parentalité de chaque participant : séance avec le psychopraticien (1 fois par mois), séance avec la socio esthéticienne (1 fois tous les 2 mois), atelier cuisine (2 fois par semestre).

Afin de permettre aux parents de se libérer plus facilement et d'assister à ces actions, des ateliers encadrés par des animateurs du CSCI sont mis en place en parallèle pour les enfants.

Les ateliers se dérouleront au CSCI, sur toute l'année 2023.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel de l'action est de 5 310 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'intercommunalité (1 920 euros) et la CAF (1 890 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 1 500 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 500 euros.

2.3 Projet « Collectif familles »

Bilan de l'action 2022

Le Département en 2022 a accompagné ce projet à hauteur de 3 000 euros dans le cadre du Schéma de l'Enfance et de la Famille.

6 rencontres du collectif familles ont été organisées.

14 familles se sont impliquées au sein du collectif et ont mis en place 15 actions : soirées jeux de société en famille, ateliers socio-esthétique, sorties culturelles.

Le CSCI propose la poursuite de cette action pour l'année 2023.

Présentation de l'action 2023

Les rencontres du collectif auront lieu au minimum une fois par trimestre sur l'année 2023, en présence du référent familles.

Les temps d'échanges seront renouvelés autant de fois que nécessaire jusqu'à ce que les démarches aboutissent à des actions concrètes pour les familles : soirées jeux en famille, ateliers détente pour parents, visites culturelles, ludiques, activités manuelles et sportives en famille, etc...

Les objectifs sont les suivants :

- favoriser les échanges de pratiques au sein du couple parental,
- permettre de passer un temps privilégié avec ses enfants en dehors du cadre familial,
- permettre de réunir les membres d'une famille autour d'une activité collective.

Le projet s'adressera aux familles et une attention particulière sera portée à l'intégration des plus vulnérables afin qu'elles aient accès aux actions.

Les ateliers se dérouleront au CSCI.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 12 510 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'intercommunalité (6 580 euros), les usagers (2 000 euros) et la CAF (930 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 3 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 3 000 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités Direction de l'Enfance et de la Famille Service Départemental de la Coordination des Politiques Enfance et Famille

RAPPORT N°22

Territoire(s): Montreuillois-Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL REUNION DU 15 MAI 2023

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE FAMILLE

Les Maisons du Département Solidarité (MDS) développent en lien avec leurs partenaires des projets d'accompagnement des familles. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre par le Département dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité.

Ces actions de soutien à la parentalité ont pour objectifs de répondre aux défis du Pacte des solidarités humaines voté le 12 décembre 2022 :

- Pour une société qui reconnaît la place de chacun,
- Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité.
- Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement,
- Fédérer pour développer les solidarités.

4 actions sont proposées. Pour chacune, l'annexe reprend :

- Le bilan de l'action en N-1 le cas échéant.
- Une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle,
- Le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ces 4 projets, un financement auprès du Département au titre du Pacte des solidarités humaines est sollicité à hauteur de 8 952 euros au titre de l'année 2023.

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Montreuillois- Ternois	Le pouvoir d'agir des parents	Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de- Calais, centre social d'Etaples	9 761	1 952
	Môm'ents familles		22 250	2 500
	Parents rela'x	Centre Socioculturel Intercommunal Hucqueliers et environs	5 310	1 500
	Collectif familles		12 510	3 000

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, à la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, une participation financière d'un montant de 1 952 euros, pour la réalisation du projet « Le pouvoir d'agir des parents »;
- d'attribuer, au Centre Socioculturel Intercommunal Hucqueliers et environs, une participation financière d'un montant de 7 000 euros soit 2 500 euros pour la réalisation du projet « Môm'ents familles » ; 1 500 euros pour la réalisation du projet « Parents rela'x » et 3 000 euros pour la réalisation du projet « Collectif familles » ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes selon les modalités et conditions présentées au présent rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 20 mars 2023.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	СР	Disponible	Proposition	Solde
CO2-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	190 000,00	181 000,00	8 952,00	172 048,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/05/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY